



AG2R LA MONDIALE

AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice comptable allant du 1^e janvier 2019 au 31 décembre 2019

Les frais d'intermédiation pour l'exercice comptable allant du 1^e janvier 2019 au 31 décembre 2019 ayant représenté un montant supérieur à 500 000 euros, la société de gestion AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs a établi le présent compte-rendu conformément aux dispositions de l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Dans le cadre de ses transactions sur des actions, la société de gestion AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs a fait appel aux services de prestataires de services d'investissement qui perçoivent des frais d'intermédiation (toutes taxes comprises).

Les services fournis par les prestataires de service d'investissement sont :

- l'exécution des ordres,
- l'aide à la décision d'investissement.

1. Clef de répartition

Les frais d'intermédiation ont concerné l'ensemble des opérations sur actions effectuées tant sur les OPC que les portefeuilles gérés sous mandats.

Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission et au service d'exécution des ordres ont représenté : **24%** du volume total des frais payés

Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté : **76%** du total des frais payés et ont servi pour des travaux d'analyse financière ou des outils d'aide à la décision.



2. Prévention des risques de conflits d'intérêts

Afin de prévenir les risques de conflits d'intérêts, la société de gestion AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs a pris des dispositions dans le choix de ses intermédiaires financiers :

- elle n'accepte aucune commission en nature de la part de ses prestataires ;
- elle applique une procédure de sélection de ses intermédiaires ;
- les conventions signées avec ses intermédiaires financiers ne font pas état d'obligations de volumes d'affaires minimum, ni dispositifs de tarification incitatifs ;
- les prestations d'aide au pilotage des ressources affectées à des services d'aide à la décision sont strictement séparées des prestations d'intermédiation.

3. Accords de commission partagée

Au cours de la période sous revue, AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs a reversé l'équivalent de **76%** de ses frais d'intermédiation de l'exercice 2019 à des prestataires tiers dans le cadre d'accords de commissions partagées.